

**OBJET : CONSIGNE TEMPORAIRE DE REMISE DE GAZ EN CAS D'ALERTE DU SYSTEME SOL
D'AVERTISSEMENT DE PROXIMITE DU RELIEF (MSAW) SUR LES APPROCHES DE TYPE PBN
(SPECIFICATION DE NAVIGATION RNP APCH OU RNP AR APCH)**

À la suite de certains événements de sécurité récents dont un incident grave de quasi-collision avec le sol sans perte de contrôle (CFIT - Controlled Flight Into Terrain) ayant fait l'objet d'un rapport d'enquête préliminaire du BEA¹, la DSNA a pris à titre conservatoire une consigne temporaire prévoyant que lors d'approches RNP :

- Au premier contact d'un aéronef avec le contrôleur d'aérodrome, ce dernier rappelle la valeur du QNH ;
- En cas d'alerte du système sol d'avertissement de proximité du relief (alerte MSAW - Minimum Safe Altitude Warning)^{2,3}, le contrôleur demande sans délai à l'aéronef concerné d'effectuer une remise de gaz.

Un retour d'expérience de la mise en œuvre de cette mesure conservatoire sera organisé à la fin de l'année 2022 afin de déterminer les suites qui y seront données.

¹ <https://bea.aero/les-enquetes/evenements-notifies/detail/incident-grave-de-lairbus-a320-immatricule-9h-emu-exploite-par-airhub-survenu-le-23-05-2022-a-ad-paris-charles-de-gaulle-95/>

² Système sol d'avertissement de proximité du relief (MSAW) : Système sol qui fournit une alarme au contrôleur quand il prévoit un rapprochement potentiellement dangereux entre un aéronef et le relief ou un obstacle artificiel.

³ La liste des aérodromes ou portions d'espaces aériens équipés de MSAW figure à l'AIP France PARTIE 3 AERODROMES AD 1.0 : EQUIPEMENT DE SURVEILLANCE DU TRAFIC SUR LES AERODROMES, paragraphe 1.3.